

# AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



## CE QUE TU DOIS SAVOIR SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

---

Le Programme de prêts et bourses du Ministère permet aux étudiantes et aux étudiants québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires en formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires. Ce programme est à caractère contributif, ce qui signifie que l'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ou sa répondante ou son répondant sont les premiers responsables du financement de ses études.

**ATTENTION :** Les informations suivantes sont tirées et adaptées du [site de l'Aide financière aux études](#). **En aucun temps, ce document ne se substitue à ce site.** Veuillez donc toujours vous y référer pour des informations plus complètes ou pour de plus amples sujets.

Avant de débiter votre démarche de demande d'aide financière aux études :

- Accède au [Service en ligne de l'AFÉ](#).
- Consulte la brochure d'information sur le programme de prêts et bourses de l'AFÉ [Une aide à votre portée](#) et en cliquant ensuite sur [Télécharger le document](#).
- Consulte les [conditions d'admissibilité](#) et assure-toi d'être admissible.
- Utilise le [simulateur](#) de calcul pour avoir une idée du montant auquel tu pourrais avoir droit.

Une fois cette étape réalisée, tu es prêt à te lancer!

- C'est ta première demande, crée ton dossier
- Complète ta demande d'aide financière aux études (à la fin mai ou début juin de chaque année de scolarité)
- Si ta situation l'exige, demande à ton parent, conjoint ou répondant de compléter sa déclaration
- Transmets les documents exigés par l'AFÉ
- Reçois ton certificat de garantie et ta convention de prêt (dans la section Avis de ton dossier)
- Reçois tes versements
- Confirme tes revenus (en janvier de chaque année de scolarité)